

D. Je me suis pourtant servi des chiffres qui figurent au rapport, et telle est bien la situation. J'ai fait remarquer la chose parce que nous avons souvent des discussions au sujet du montant que peuvent atteindre ces pertes. Le président n'a-t-il pas admis franchement hier, lorsque je lui ai demandé ce qu'était le prix mondial du blé, qu'il n'en savait rien? Vous comprendrez, dès lors, pourquoi nous avons toutes ces discussions. Je regrette que le ministre ne soit pas ici aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit le président, vous vouliez sans doute dire le ministre?

M. Ross: J'ai voulu dire le président de la Commission canadienne du blé; pas vous, mais le président de la Commission. Le ministre a ensuite dit qu'il n'avait rien eu à faire avec cet accord. Vous vous souviendrez que lorsque le ministre du Commerce a fait part de l'Accord aux députés, il a déclaré que la chose avait été rendue possible grâce aux sacrifices consentis par les cultivateurs. On en trouvera la citation dans le compte-rendu officiel du 25 juillet 1946 et dans celui du 30 juillet 1946, à la page .... L'ancien ministre, l'honorable M. MacKinnon, a signalé alors ces sacrifices.

Cet état de choses a duré jusqu'ici. Je ne veux pas en discuter, mais je tiens à mentionner ces chiffres parce que d'autres personnes, comme par exemple les statisticiens de Winnipeg, ont cherché à souligner diverses pertes subies sur le marché américain. Je base mon calcul sur une catégorie de blé seulement, la catégorie n° 2. Le président de la Commission a déclaré hier que bien que les prix du blé vendu au comptant à Chicago et de celui vendu au comptant à Winnipeg sont presque identiques, le prix du jour de notre blé de la catégorie 2, rendu au littoral, est calculé d'après le prix comptant à Chicago, auquel on ajoute certaines primes ainsi que les frais de transport et autres. Il fait remarquer que si on comparait notre prix du jour avec celui du blé des États-Unis rendu au littoral, on notait une différence d'environ 35 cents et que, par conséquent, nous vendions notre blé 35 cents de moins le boisseau que les États-Unis. Je crois qu'il a ajouté que leur façon aujourd'hui de créer des ventes était de vendre au-dessous du marché des États-Unis. Si vous comptez encore les pertes subies à cause de cette différence de 35 cents, vous verrez que les cultivateurs ont subi des pertes encore bien plus considérables. Je tiens à éclaircir ce point car dans cette question de pertes, tout dépend des faits sur lesquels on se base pour établir des comparaisons.

Je ne donne pas tort au président de la Commission canadienne du blé d'admettre qu'il ne savait pas exactement ce que l'article signifie ou était sensé signifier à ce moment-là, ou encore ce qu'on entend par les termes "prix mondial actuel". Dans ces circonstances, je suis d'avis que le ministre de l'Agriculture qui a négocié l'Accord à cette époque devrait venir expliquer au Comité ce qu'il a voulu dire lorsqu'il a inclut cet article. Il a dû le faire avec une intention quelconque. Il nous a dit, à la Chambre des communes, que la chose avait été faite afin d'éviter que le producteur de blé subisse des pertes durant cette période. Il s'attendait que le prix du blé aurait alors baissé considérablement. J'aimerais que le ministre de l'Agriculture vienne nous expliquer qu'elle était son idée en faisant inclure cette clause et ce qu'elle implique, à son sens. Lorsque nous avons discuté hier la question du déficit de \$5,235,621 qui figure à la page 8, nous avons eu une légère altercation avec le contrôleur. C'était donc au sujet de la page 8. Il y avait un peu plus loin la pièce I qui se rapportait, si j'ai bien compris, à la dette contractée envers les banques par l'accumulation des intérêts. Il est difficile de se souvenir de toutes ces déclarations lorsqu'elles ne sont pas